

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public
de collecte et de traitement des déchets

2019



Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden - 2 A rue de la Mer - 29710 Pouldreuzic
Tél: 02.98.54.49.04 / mail: info@cchpb.com

www.haut-pays-bigouden.fr

**HAUT PAYS
BIGOUDEN**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



SOMMAIRE

LES INDICATEURS TECHNIQUES	5
I – Indicateurs relatifs à la collecte des déchets	5
A – Territoire desservi	5
B – L'organisation de la collecte des déchets	5
1 - Les ordures ménagères	6
2 - Les autres déchets ménagers	7
II – Indicateurs relatifs au traitement des déchets	10
A – Les déchets ménagers	10
B – Les autres déchets ménagers	11
C – Les tonnages traités	11
D – Evolution des collectes	14
E – La qualité des modes de collecte (les taux de refus)	17
F- Mode et taux de valorisation des déchets	18
A – Communiquer sur le tri sélectif	19
IV – Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	20
A – Contexte général	20
B – Les actions menées en 2019	22

INTRODUCTION

La Loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information donnée aux usagers.

Le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000, impose au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale de présenter à l'assemblée délibérante, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. Ce décret définit également le contenu du rapport et fixe une liste d'indicateurs techniques et financiers qui doivent obligatoirement y figurer.

Le présent rapport sera :

- transmis pour information au représentant de l'Etat dans le département,
- transmis aux mairies des 10 Communes membres de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden,
- tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies des Communes membres.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

I – Indicateurs relatifs à la collecte des déchets

A – Territoire desservi

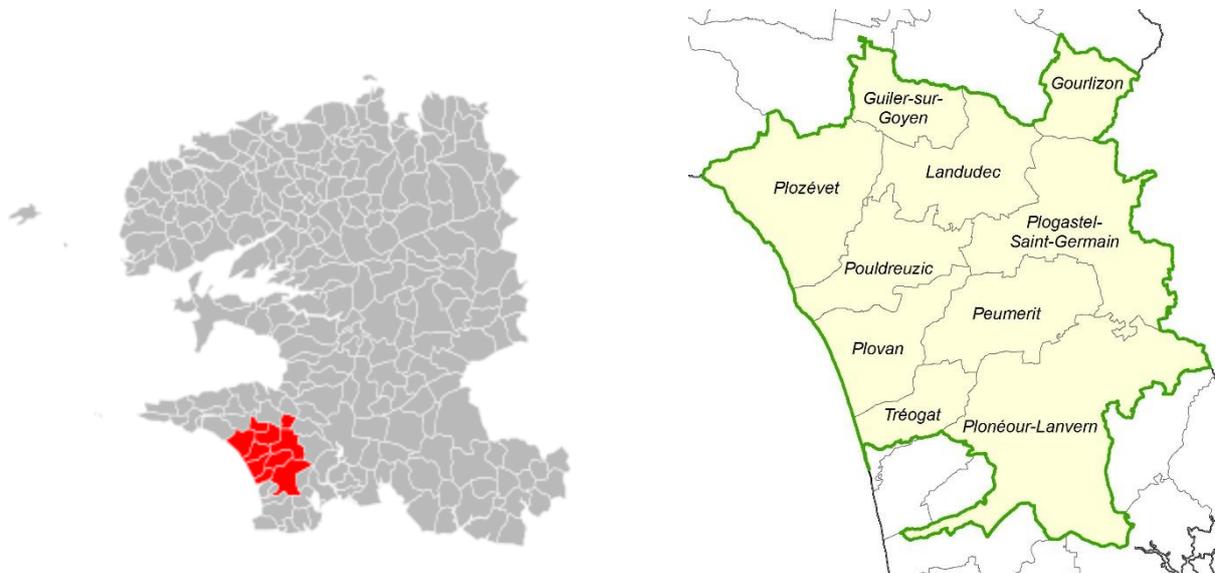
Le Haut Pays Bigouden, c'est :

- **10 communes** situées dans le département du Finistère
- une population de **18 028 habitants en 2016** (données INSEE :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-242900710>).

4 Communes littorales : PLOVAN, PLOZEVET, POULDREUZIC et TREGAT.

Situation géographique de la Communauté de Communes du Haut pays Bigouden dans le département du Finistère et carte des communes de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden



B – L'organisation de la collecte des déchets

1 - Les ordures ménagères

En 2019, la production d'ordures ménagères sur le territoire de la CCHPB est de **4112.18 tonnes soit 228 kg /habitant.**

Le temps annuel de collecte est d'environ 3400H pour 65 990 km parcourus sur le territoire.

La totalité des ordures ménagères produite par la population de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden est collectée en conteneurs collectifs. Le parc est composé exclusivement de conteneurs de 660 litres :

- 912 points composés d'un ou plusieurs bacs collectifs
- un parc d'environ 1650 conteneurs

⇒ Opération de lavage

Les bacs 660L sont lavés annuellement en régie avant la saison estivale sur une période de 5 semaines.

⇒ Fréquence de collecte

En période estivale, le front de mer est collecté de 3 à 6 fois par semaine.

Le reste de l'année, les bourgs de Plonéour-Lanvern, de Plozévet, de Pouldreuzic, de Landudec, de Plogastel-Saint-Germain et de Gourlizon sont collectés 2 fois par semaine. Tout le reste du territoire est collecté une fois par semaine.

⇒ Horaires de collecte

- Dès 6 heures du matin du lundi au samedi en été (juillet et août)
- Dès 6 heures du matin du lundi au vendredi le reste de l'année

⇒ Moyens matériels

3 « camions benne » de 26 tonnes chacun d'une capacité moyenne de 12 tonnes de charge utile (dont un camion de secours).



**Véhicules de collecte des déchets (V.C.D)
de 12 tonnes de charge utile**

266 jours de collecte en 2019.

⇒ Moyens humains

6 agents titulaires (ripeur ou ripeur/chauffeur) représentant 5,5 ETP

7 ripeurs saisonniers (période estivale) représentant 0.97 ETP

7 agents en remplacement/accroissement temporaire d'activité représentant 1.69 ETP

2 techniciens déchets représentant 2 ETP

1 animatrice environnement (depuis juin 2019) à 80 % représentant 0.4 ETP en 2019

⇒ *Analyse des flux* : impact du tourisme sur les tonnages

Moyennes saisonnières (en tonnes)					
	2015	2016	2017	2018	2019
Pleine saison : juillet et août	912.38	855.46	869.38	878.12	840.54
Mi-saison : avril à juin et septembre	1463.14	1401.36	1390.59	1366.50	1343.38
Hors-saison : le reste de l'année	2033.68	1984.02	1959.77	1959.62	1928.26

Les moyennes par mois :

Juillet et août : 420.27 tonnes/mois (439.06 tonnes/mois en 2018)

Avril, mai, juin, septembre : 335.84 tonnes/mois (341.63 tonnes/mois en 2018)

Hors saison : 321.37 tonnes/mois (326.60 tonnes/mois en 2018)

⇒ *Pesée des professionnels*

Pour permettre une facturation des professionnels en fonction de leur production de déchets, les trois véhicules de collecte des déchets sont équipés d'un système de pesée embarqué. **554.52 tonnes** ont ainsi été facturées aux professionnels (hors facturation des professionnels au forfait) ce qui représente 13.5 % de la production totale des ordures ménagères.

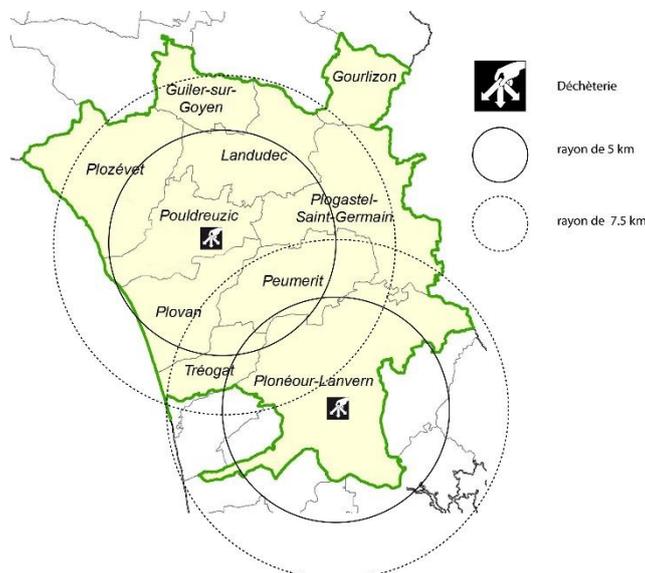
2 - Les autres déchets ménagers

⇒ *La collecte en déchèterie*

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden dispose de deux déchèteries : une sur la commune de Plonéour-Lanvern ouverte en avril 2012. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 13H30 à 17H30 et le samedi de 9h à 12H et de 13H30 à 17H30.

La deuxième déchèterie se situe sur la commune de Pouldreuzic, lieu-dit Méot sur la route de Quimper. Elle est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12H et de 13H30 à 17H30.

Les professionnels n'ont accès qu'à la déchèterie de Pouldreuzic, celle de Plonéour-Lanvern étant réservée aux particuliers.



Localisation des deux déchèteries du Haut Pays Bigouden

⇒ *Déchets acceptés en déchèterie*



Au-delà de 1m³, le dépôt des déchets végétaux, encombrants, incinérables, bois et gravats sont payants pour les professionnels (9€/m³ pour les déchets végétaux, 20€/m³ pour les gravats et le bois, 30€/m³ pour les encombrants et incinérables).

⇒ Les points environnement

Pour des raisons de coût de collecte, les emballages recyclables des habitants du haut pays bigouden sont collectés uniquement en point d'apport volontaire.

Chaque commune dispose d'un Point Environnement. Celui de Plonéour-Lanvern a été fermé suite à l'ouverture de la déchèterie.

Déchets collectés (selon les points):

- verre
- multimatériaux
- textiles
- papiers, carton

Mode de collecte : apport volontaire des ménages et des professionnels et dépôt en colonne (verre et multimatériaux), benne (cartons et papiers).

⇒ Les autres points de collecte : les points d'apport volontaire

Il s'agit de colonnes, disposées à des points stratégiques sur chaque commune, en complément de celles présentes aux points environnement (une colonne jaune multimatériaux doublée d'une colonne à verre sur chaque point).

Collecte sélective (point environnement + point d'apport volontaire)		
Flux	Points	Colonnes
Verre	158	177
Multimatériaux	142	172
Benne cartons, papiers, magazines, journaux	13	14

La CCHPB est dotée d'une colonne multimatériaux pour **105 habitants** et d'une colonne verre pour **102 habitants**.

Les colonnes sont lavées annuellement par les agents de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

Certaines entreprises ou administrations (établissements d'hébergement, restaurants,...) sont équipées également de colonnes de tri, colonnes à verre et de bennes carton :

Nombre d'établissement équipés de colonnes de tri	
Flux	Nombre
Colonnes à verre	29
Colonnes multimatériaux	18
Benne carton	2

⇒ *Moyens humains :*

2 agents d'accueil en déchèterie représentant 2 ETP (dont 12h par semaine dédiées à l'entretien des points d'apport volontaire et des points environnement) + 0.87 ETP pour l'ouverture des déchèteries les lundis et lors des remplacements.

⇒ *Collecte des encombrants en porte à porte*

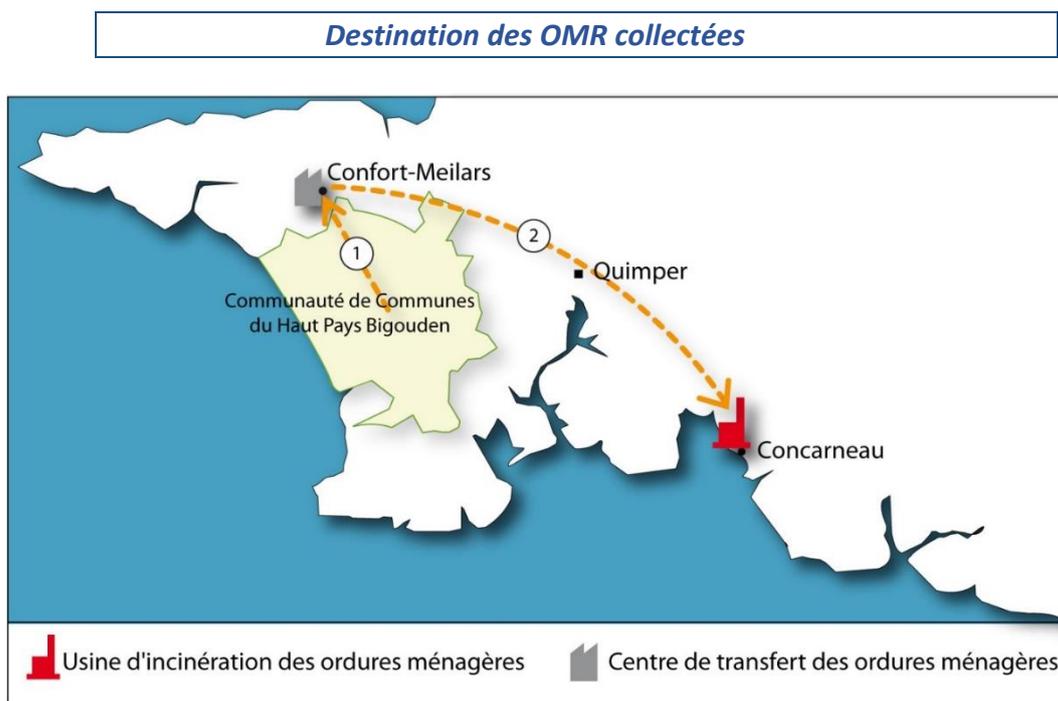
La CCHPB a organisé une collecte des déchets encombrants au cours du mois d'octobre 2018. Cette collecte est payante, un forfait de 10 € par déplacement auxquels s'ajoutent 18 € de traitement au-delà d'un m³ collecté.

- **7 demandes** d'enlèvement enregistrées en 2019 (12 demandes en 2018, 18 demandes en 2017, 16 demandes en 2016)
- 5h de collecte + 2H de travail administratif
- Environ 7m³ d'objets collectés (encombrants, électroménager, bois, ferraille...)

II – Indicateurs relatifs au traitement des déchets

A – Les déchets ménagers

Ces déchets sont acheminés dans un premier temps par les bennes du service Ordures Ménagères de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden au centre de transfert de Confort-Meilars géré par VALCOR qui regroupe également les ordures ménagères de la Communauté de Communes du Cap Sizun Pointe du Raz et de Douarnenez Communauté. Ils sont ensuite acheminés à l'usine de valorisation énergétique (UVE) à Concarneau par semi-remorque géré également par VALCOR.



Poste de pilotage du chargement des fours à l'U.V.E de Concarneau et vue extérieure de l'U.V.E.

Le rapport annuel sur le traitement et la valorisation des déchets en 2019 du syndicat VALCOR est disponible au téléchargement sur le site internet du syndicat à la rubrique « documentation » : <http://www.valcor.fr/wp-content/uploads/2020/09/DEL-2020-06-24-028-RAPPORT-ANNUEL-2019-tampon.pdf>

B – Les autres déchets ménagers

Les flux suivants :

- multimatériaux (emballages plastiques, briques, emballages métalliques et aluminium, cartonnets, papiers)
- cartons et JMR (journaux, magazines, revues)

sont acheminés au centre de regroupement de Pouldreuzic (également utilisé par la Communauté de Communes du Cap Sizun Pointe du Raz et par Douarnenez Communauté) puis dirigés au centre de tri de Fouesnant pour être triés.

Depuis le 1^{er} avril 2017, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden est propriétaires et assure l'exploitation du centre de transfert des déchets recyclables de Pouldreuzic. Un agent est présent 32h par semaine.

En 2019, le centre de transfert de Pouldreuzic a réceptionné 3688.98 tonnes de déchets recyclables dont 29 % en provenance du Haut Pays Bigouden.

Ces matières sont traitées ou valorisées comme suit :

Matières	Traitement / Valorisation
Papier	CDL (Celluloses De la Loire) à Allaire (56)
Verre	Usine SAMIN à Cognac (16)
Bois	Trié et broyé à Pluguffan puis transporté à La Chapelle Caro (56) pour la fabrication de panneaux d'agglomérés et en Irlande
Métaux	Séparation des déchets et tri des métaux qui sont transférés sur l'Espagne ou le Portugal
Batteries	Transfert à Lorient pour regroupement puis dans le Nord de la France - broyage du plastique, récupération de l'acide et du plomb
Déchets végétaux	Compostage (après broyage) sur plateforme à Plonéour-Lanvern (29) puis épandage en terre agricole
DDS	Plateforme de regroupement de St Jacques de la Lande (35)
DASRI	Unité de traitement thermique SAS Alcea à Nantes
Gravats	Centre d'enfouissement dans les carrières LE ROUX à Douarnenez (29)
Encombrants	Marché conclu par le syndicat VALCOR avec SECHÉ INDUSTRIES (53)
Incinérables	Unité de Valorisation Energétique Valcor – Concarneau (29)
Mobilier	Transfert à Guipavas (29) pour séparation matière

C – Les tonnages traités

⇒ Les déchets ménagers

Le tonnage de déchets ménagers (OM + refus de tri) collectés en 2019 est de **4211.95 tonnes** (4112.28 tonnes pour les OM et 99.77 tonnes pour les refus de tri).

FLUX	Tonnages 2019	Tonnages 2018	Kg / hab (2019)	Taux variation 2018 à 2019	Indice (base 100 pour l'année 2010)
OM + refus de tri	4211.95	4287.41	234	- 1.76 %	92.41

⇒ *Autres déchets ménagers collectés par flux*
Nombre d'habitants pris en compte : 18 028

FLUX	Tonnages 2019	Tonnages 2018	Kg / hab (2019)	Taux variation 2018 à 2019	Indice (base 100 pour l'année 2010)
Multimatériaux	758.52	745.14	42	+ 1.8 %	159.6
Corps plats (cartons, JMR)	325.58	353.98	18	- 8 %	68.9
Verre	1067.11	1022.70	59.1	+ 4.3 %	103.3

⇒ *Les déchets ménagers collectés en déchèterie*

Matériaux	Tonnages 2019	Tonnages 2018	Kg / hab* (2019)	Taux variation 2018 à 2019	Indice (base 100 pour l'année 2010)
Déchets végétaux	3750.28	3949.17	208,0	-5,0%	89.4
Encombrants	453.88	449.36	25,2	1,0%	101
Gravats	2721.41	2654.96	151,0	2,5%	222.3
Incinérables	573.57	554.75	31,8	3,4%	229.5
Métaux	403.68	355.45	22,4	13,6%	145.6
Batteries	7.98	6.54	0,4	22,0%	81.7
Bois	953.04	858.65	52,9	11,0%	152.3
Mobilier	586.82	498.02	32,6	17,8%	
DEEE	204.85	193.30	11,4	6,0%	150.4
DDS	35.75	40.11	1.98	- 10.9	154.7
DASRI (en kg)	472.5	396.85	0.03	+ 19.1 %	229.4

Piles (en kg)	2798	1727	0.16	+ 62 %	157.2
Lampes et tubes (en kg)	859.5	529	0.05	+ 62.5 %	383.7
Pneus	8.86	10.23	0.5	-13.4 %	235.6
Réemploi					

 : Données non disponibles

⇒ Répartition des tonnages par déchèterie :

Matériaux	déchèterie de Plonéour-Lanvern	déchèterie de Pouldreuzic
Déchets végétaux	28.6 %	71.4 %
Encombrants	31.09 %	68.91 %
Gravats	20.96 %	79.04 %
Incinérables	39.48 %	60.52 %
Métaux	34.20 %	65.80 %
Batteries	31.33 %	68.67 %
Bois	27.09 %	72.91 %
Mobilier	46.67 %	53.33 %
DEEE	38.54 %	61.46 %
Piles	41.39 %	58.61 %
DDS	62.9 %	37.1 %
DASRI	52.10 %	47.90 %
Pneumatiques*	100 %	0 %
Lampes et tubes	34.50 %	65.50 %
Réemploi	53 %	47 %

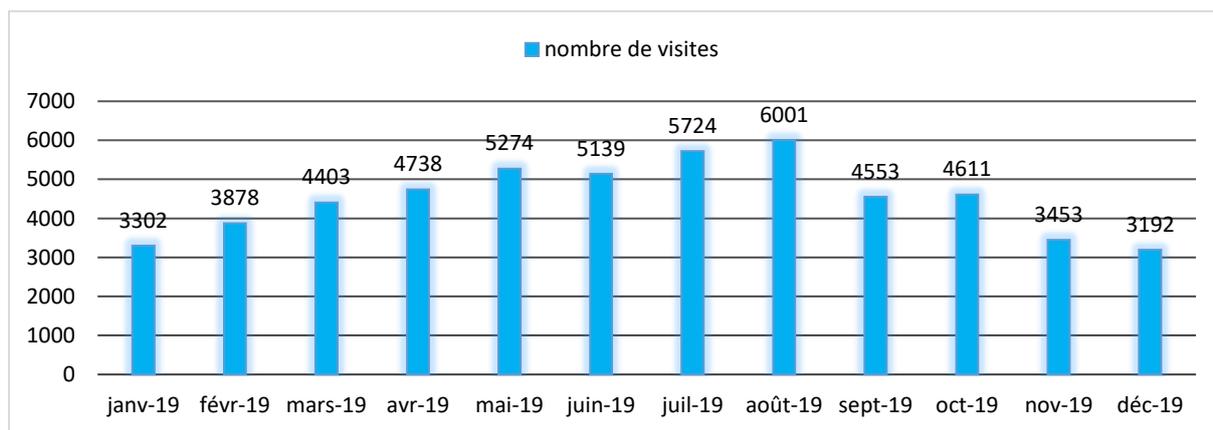
* Les pneumatiques sont collectés uniquement à la déchèterie de Pouldreuzic

⇒ Fréquentation de la déchèterie de Plonéour-Lanvern

La déchèterie de Plonéour-Lanvern est équipée d'une boucle de comptage permettant de connaître précisément les flux d'utilisateurs. Ainsi, entre 2018 et 2019 la fréquentation a augmenté de 2.6 % :

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Fréquentation annuelle (en nombre de passages)	43 852	46 554	50 232	51 449	52 910	54 268

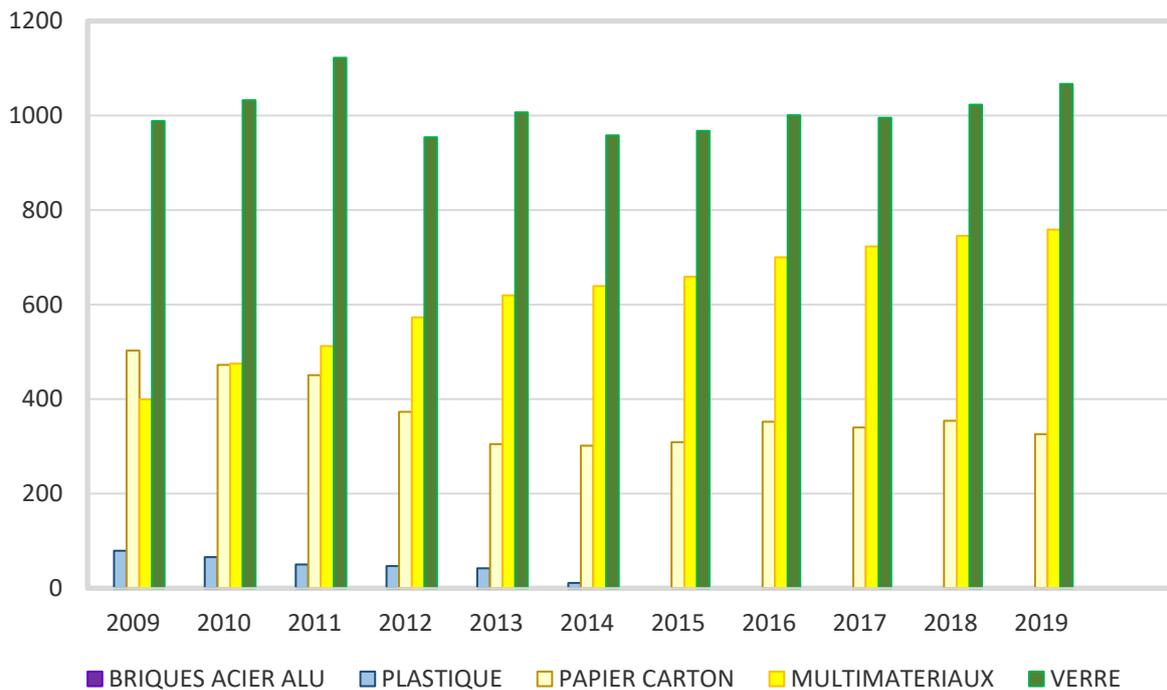
Nombre de visites mensuelles de la déchèterie de Plonéour-Lanvern en 2019



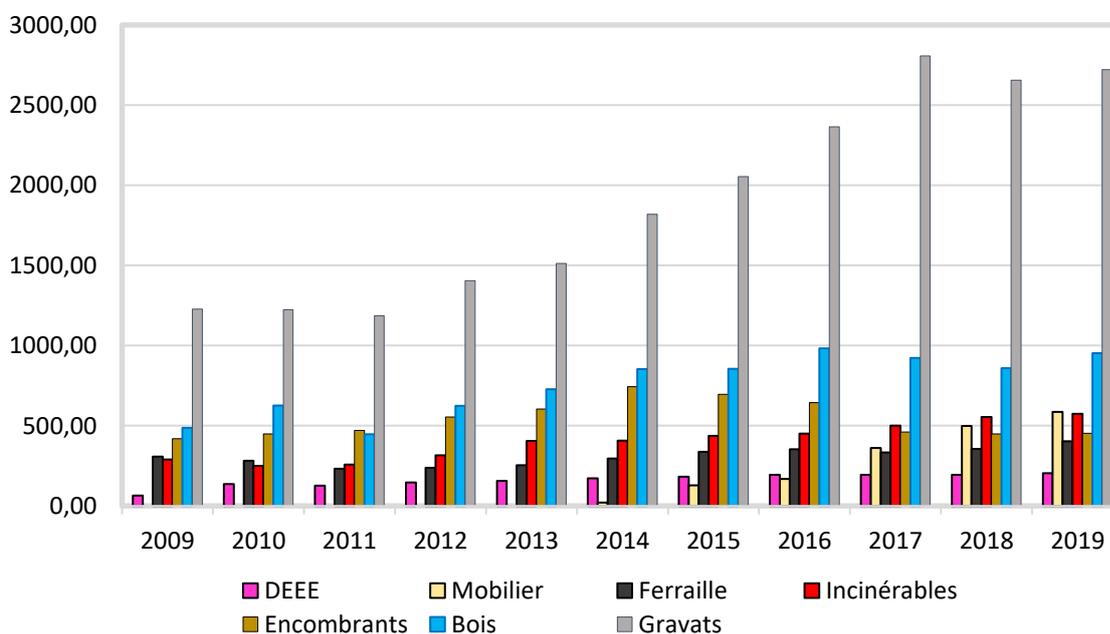
Vues panoramiques des déchèteries de Plonéour-Lanvern et de Pouldreuzic

D – Evolution des collectes

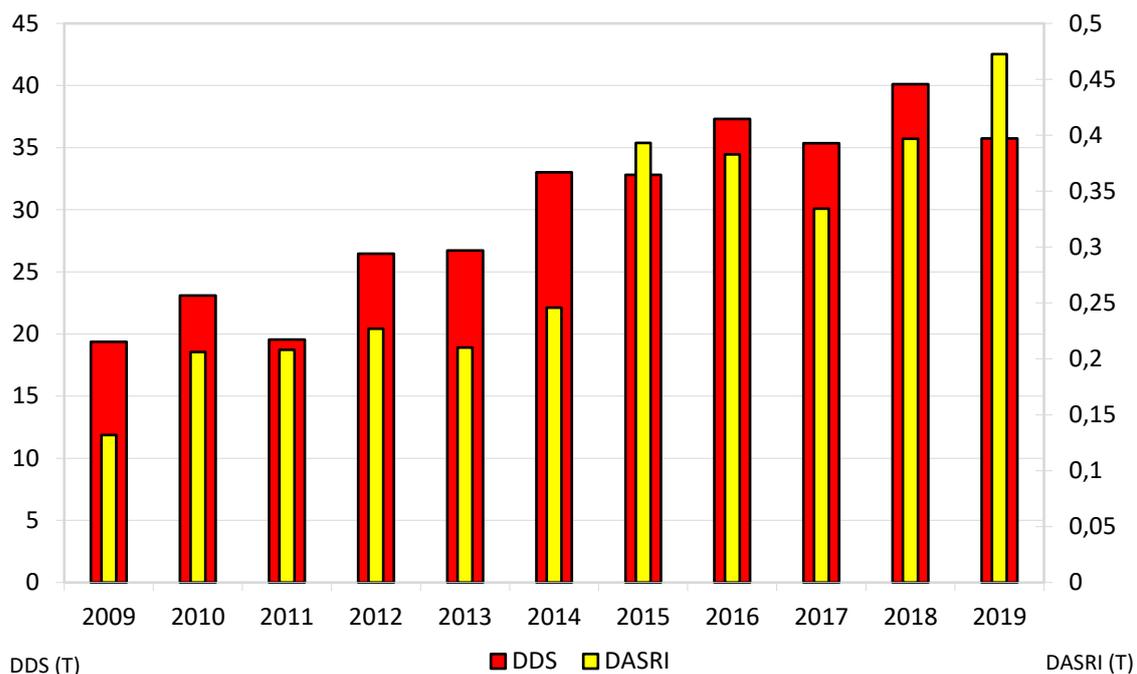
Tonnages des emballages collectés



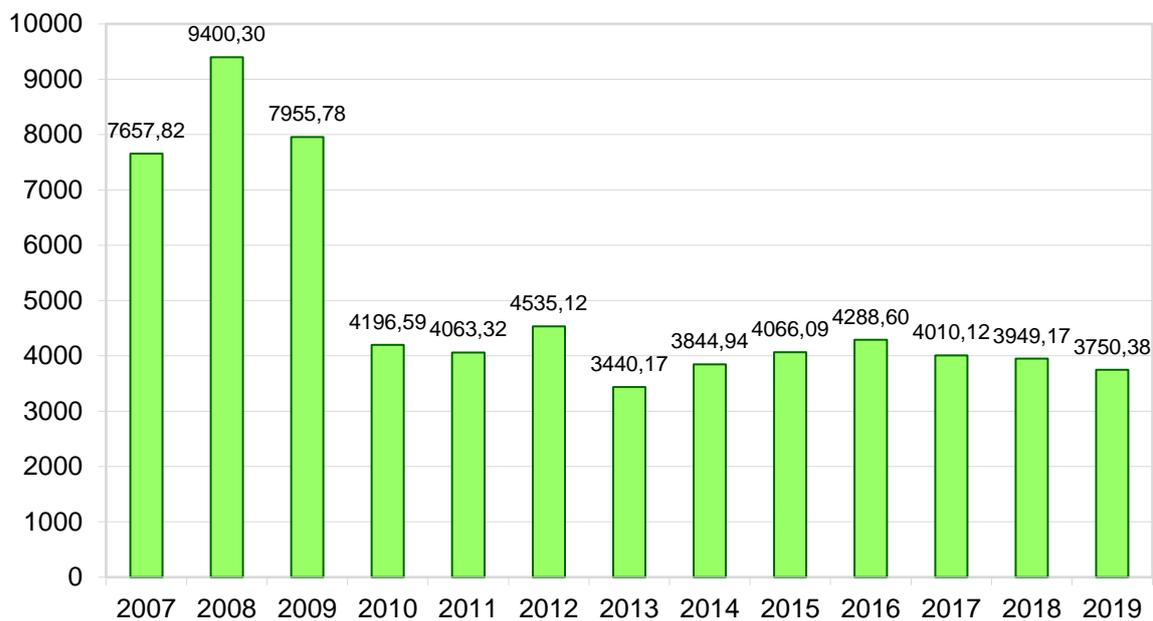
Evolution des tonnages collectés en déchèterie



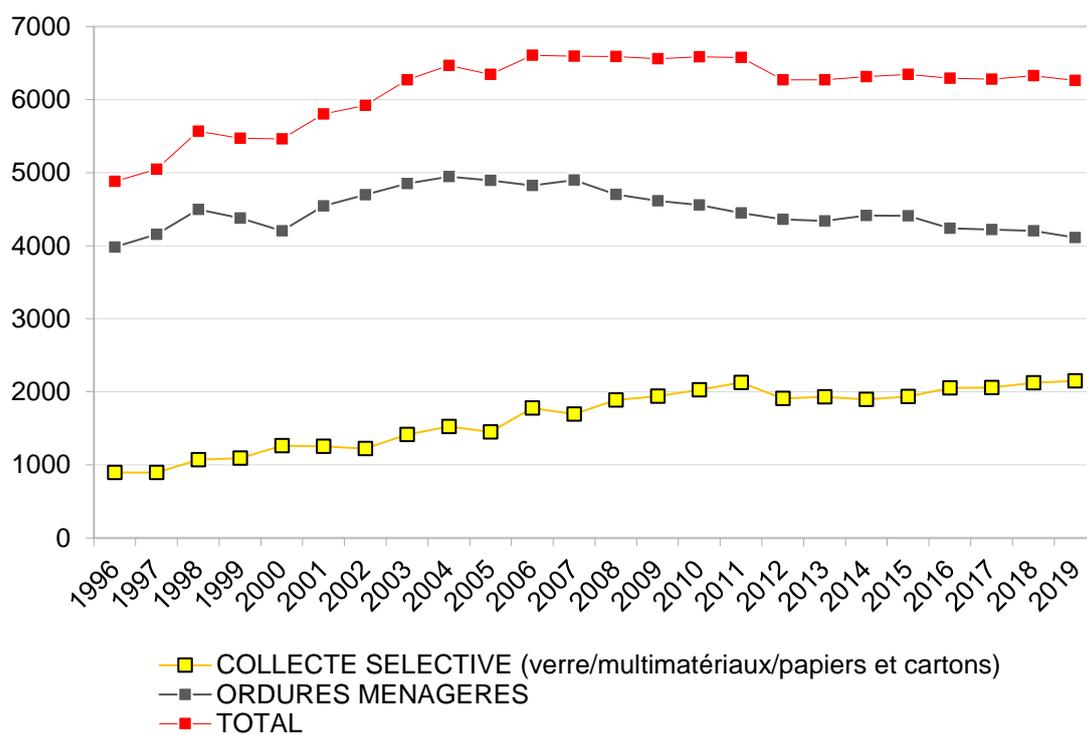
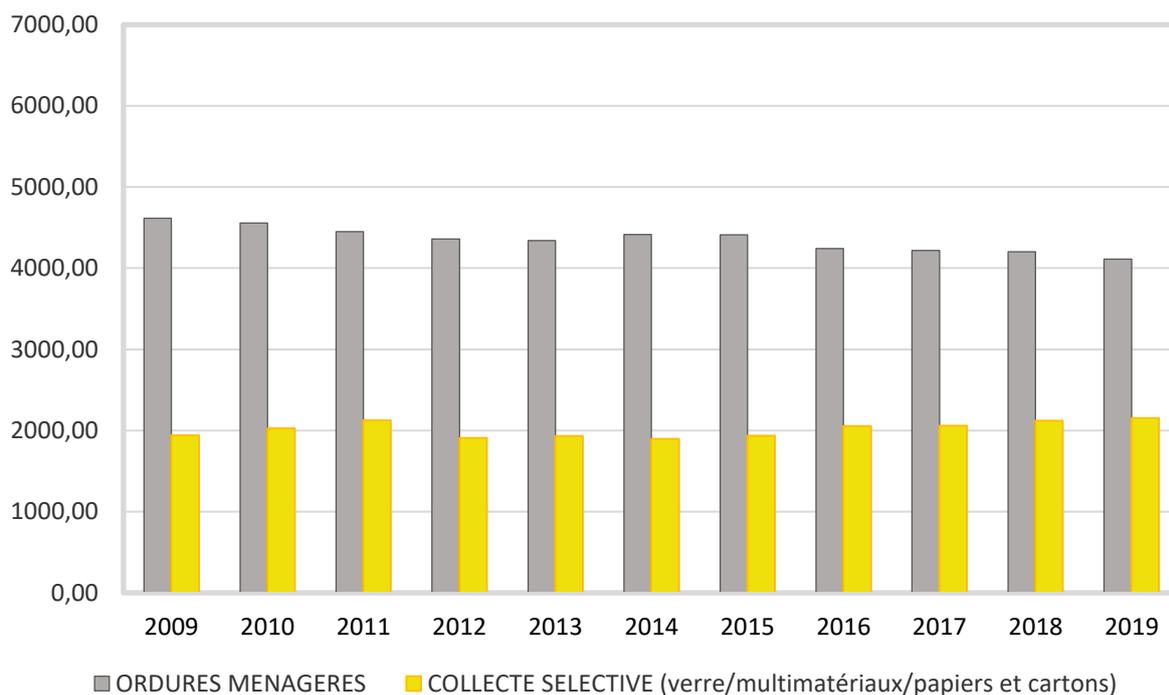
Déchèterie - Evolution des déchets dangereux



Déchets végétaux - Evolution des tonnages traités

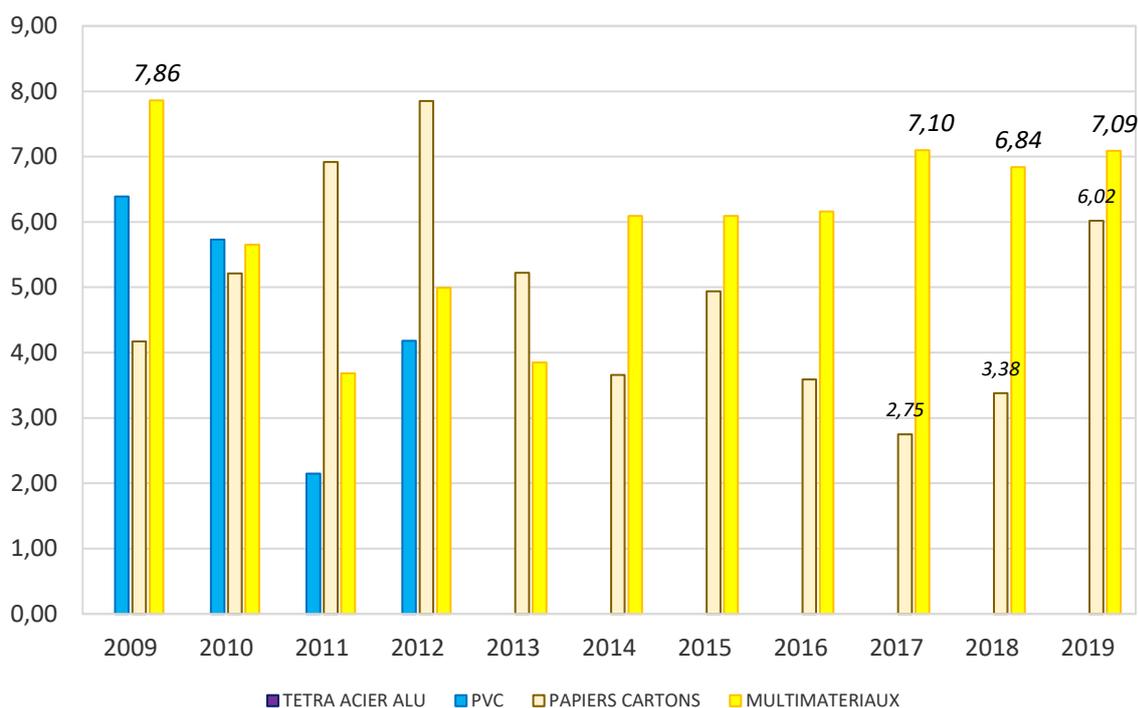


Evolution des tonnages OM et collecte sélective



E – La qualité des modes de collecte (les taux de refus)

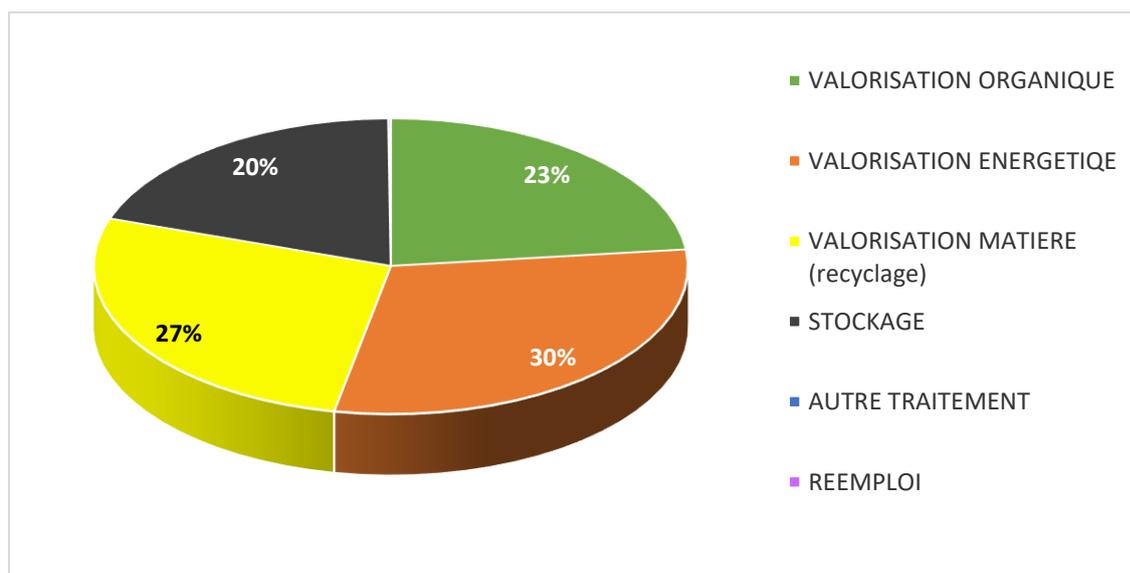
Evolution des taux de refus des emballages recyclables



Les taux de refus indiqués ci-dessus sont les taux facturés à la collectivité et sont basés sur les caractérisations.

F- Mode et taux de valorisation des déchets

Mode de valorisation des déchets en 2019 (sur un total de 16 157 tonnes)



III – Communication

A – Communiquer sur le tri sélectif

Depuis 2007, le dispositif de tri est déployé sur l'ensemble du territoire de la CCHPB.

La collecte des emballages recyclables se fait par apport volontaire des habitants à divers points du territoire comprenant des colonnes jaunes « multimatériaux », des colonnes vertes réservées au verre et des bennes bleues adaptées au dépôt des cartons.

Depuis 2014, afin de rendre le geste de tri accessible à tous, la Communauté de Communes équipe ses points d'apport volontaires de colonnes spécifiques munies d'une trappe adaptée pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Désormais, chaque commune dispose d'au moins un point de collecte PMR.



Colonnes de tri munies d'une trappe en partie basse pour faciliter le geste de tri aux personnes à mobilité réduite

Aurélié Roussel a été recrutée en juin 2019 sur le poste d'animatrice environnement. Elle travaille à 80 % et 50 % de son temps est consacré au programme de prévention des déchets et à la sensibilisation au tri. L'animatrice environnement effectue des animations auprès du grand public mais également en milieu scolaire ou auprès des structures qui en font la demande.

En 2019, plusieurs opérations de communication autour de la collecte sélective ont été organisées afin de diffuser et d'expliquer les consignes de tri aux habitants.



- Tenue de stands Info Tri (grandes surfaces) : les vendredis en soirée et les samedis matin dans les 3 grandes surfaces du territoire durant juillet et août afin de sensibiliser au tri et de répondre aux questions
- Sensibilisation du jeune public lors de séances pédagogiques en milieu scolaire

- Diffusion d'un « Guide des déchets » permettant de communiquer sur le tri des déchets



- Organisation d'un TROC TEXTILE à Plonéour-Lanvern avec tenue d'un stand sur le tri (novembre 2019)
- Réalisation de 4 permanences dans le cadre de l'expérimentation « P'tits sacs jaunes » sur 2 communes du territoire : sensibilisation sur le tri des déchets et sur l'utilisation des p'tits sacs jaunes auprès des habitants.

IV – Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

A – Contexte général

Le programme local de prévention des déchets permet d'une part de territorialiser et de détailler des objectifs de prévention des déchets et d'autre part, de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Jusqu'à présent, le soutien de l'ADEME était apporté dans le cadre d'un accord-cadre pluriannuel de partenariat établi pour une durée maximum de cinq ans (2010-2015). Des contrats annuels de performance définissaient des objectifs annuels d'activité, des impacts à atteindre et des engagements financiers.

Ce programme s'est terminé en septembre 2015. Un nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) a été engagé pour 6 ans (2017-2022). Comme le précédent, il a pour but de pérenniser la démarche engagée par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden en matière de réduction des déchets et de protection de l'environnement.

La différence principale avec le précédent programme est qu'il concerne désormais tous les flux de Déchets ménagers et assimilés – DMA (Ordures ménagères, collecte sélective et flux de déchèterie) et non plus uniquement les Ordures ménagères et assimilés (Ordures ménagères + collecte sélective).

Au regard des textes réglementaires et de leurs objectifs de réduction ainsi que de l'étude des tonnages de déchets produits sur le territoire la commission consultative réunie le 06 décembre 2016, en accord avec les propositions faites par la commission déchets réunie le 25 octobre 2016 décide d'orienter le nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés vers 3 axes prioritaires :

- **Sensibiliser – mobiliser et communiquer sur le tri et la réduction des déchets de manière large envers tout type de public**
 - Privilégier les actions « phares » mobilisant un public important (SERD – SDD) et la communication de masse (articles, magazine bi-annuel, etc...)
 - Développer les actions envers le jeune public en formant les animateurs jeunesse volontaires
 - Sensibiliser les professionnels à l'éco-exemplarité

- **Réduire la quantité et la nocivité des déchets produits**
 - Développer des actions permettant de réduire les bios déchets et apprendre à mieux gérer ses espaces verts et ses végétaux (compostage – gaspillage alimentaire – gestion des végétaux)
 - Sensibiliser au réemploi et à la réutilisation et modifier ses pratiques de consommation

- **Améliorer le taux de valorisation matière et organique des déchets**
 - Sensibiliser au tri sélectif
 - Sensibiliser au compostage

Les 2 flux principaux sur lesquels sera orienté le programme d'actions du PLPDMA seront les déchets végétaux et les ordures ménagères et assimilés (ordures ménagères + multimatériaux + verre). Les actions proposées auront pour but de réduire leur production et d'inciter à un transfert de flux notamment en ce qui concerne les ordures ménagères dont une grande part pourrait être valorisée grâce à un effort de tri supplémentaire de la part des habitants.

En partant sur une base réaliste de diminution des tonnages établie en fonction de l'évolution annuelle des tonnages et des moyens financiers et humains pouvant être mis en place par la Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN la commission consultative propose de partir sur les objectifs chiffrés suivants :

- A l'horizon 2020 : objectif 1 : - 5,28% de baisse par rapport à 2015 (-2,60% de baisse par rapport à 2010)
- A l'horizon 2022 : objectif 2 : -7,54% de baisse par rapport à 2015 (-4,92% de baisse par rapport à 2010) A AJUSTER EN COURS DE PROGRAMME EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION DES TONNAGES

La commission consultative prend en considération le fait que les objectifs ne correspondent pas à l'objectif proposé par la loi sur la transition énergétique et la croissance verte (-10% de DMA de 2010 à 2020). En effet, les tonnages ont fortement augmenté de 2010 à 2015 (+20,84kg/hab soit 2,83% de hausse) et cette hausse est liée à une augmentation des flux collectés en déchèterie, non pris en considération dans le premier programme local de prévention des déchets qui portait uniquement sur les déchets ménagers et assimilés (DMA). Face à cette situation, la commission consultative préfère se fixer des objectifs réalistes et atteignables.

La commission consultative souhaite que l'évolution de la valorisation matière et du réemploi soient également mis en valeur dans les résultats. En effet, ces efforts en matière de changement de comportement de la part des habitants ne sont pas pris en compte dans les résultats liés uniquement à la réduction de la production de déchets.

Le programme détaillé de ces actions est disponible en annexe n°2.

B – Les actions menées en 2019

⇒ **Sensibiliser – mobiliser et communiquer sur le tri et la réduction des déchets**

- Le Troc Textile Créatif :



Suite au succès des précédentes éditions, un *Troc Textile Créatif* a été organisé à la Halle Raphalen de Plonéour-Lanvern en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud. Il avait pour but de sensibiliser les habitants au recyclage et à la valorisation des textiles usagés ainsi qu'au tri et à la réduction des déchets de manière beaucoup plus large. Des ateliers couture et réemploi (textiles, mobilier, végétaux) étaient proposés en parallèle au troc et puces de

textiles. Les partenaires liés au réemploi étaient également représentés (association Abi 29, association Zéro Waste Cornouaille, association Cap Solidarité). Au total, environ 2 500 personnes ont été sensibilisées.

- Les actions à destination du jeune public :



Dans le cadre de sa mission de sensibilisation au TRI des déchets et au COMPOSTAGE, l'animatrice environnement a rencontré le jeune public en milieu scolaire. 14 séances de sensibilisation ont été effectuées auprès des élèves de primaires (du CP au CM2) dans 3 écoles différentes du territoire.

⇒ **Réduire la quantité et la nocivité des déchets produits**

- Réemploi et valorisation des textiles usagés :



Chaque commune est équipée à minima d'une colonne Abi 29 permettant de déposer les vêtements qui ne sont plus portés. Chaque borne de collecte est équipée d'un autocollant précisant que les textiles hors d'usage peuvent aussi être collectés.

En 2019, un peu plus de 77.38 tonnes de textiles ont été collectés.

- Collecte de petits meubles et objets en déchèterie pour l'association Cap Solidarité Ouest Cornouaille :

Un caisson dans chacune des deux déchèteries du territoire est à la disposition des usagers pour y déposer les objets et meubles encore en bon état qui peuvent servir.

⇒ **Améliorer le taux de valorisation matière et organique des déchets**

- Mise à disposition d'un kit « éko pack » pour les événements éco-responsables :
Depuis 2011 la Communauté de Communes dispose de gobelets réutilisables prêtés gratuitement aux associations souhaitant inscrire leurs événements dans une démarche éco-responsable.



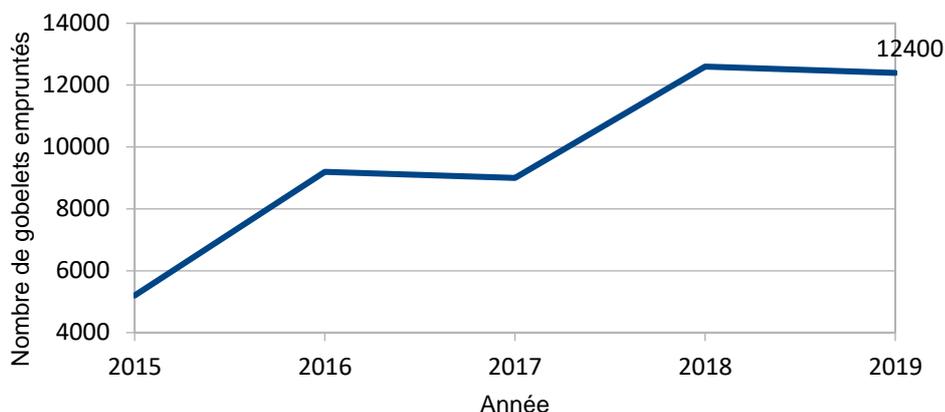
Kit « éko pack » mis à disposition des associations et communes

En 2015, la CCHPB a complété cette prestation en proposant un kit complet comprenant : des poubelles de tri (ordures ménagères, verre, emballages recyclables, compost), des gobelets réutilisables et une signalétique adaptée (kakémonos pour réaliser des « points tri », bâche « buvette »).

En 2019, 31 événements ont nécessité le prêt de bacs à ordures ménagères auprès du service déchets. Dix-sept d'entre eux ont mis en place un système de tri sélectif en empruntant les bacs de l'éko pack ou en utilisant les bacs mis à disposition dans les salles. Au total, 12 400 gobelets réutilisables ont été empruntés au cours de l'année (réunions ou manifestations de plus grande envergure).

Cette année 2019 semble donc conforter l'intérêt et le besoin de cet équipement par les associations du territoire. Malgré une légère baisse cette année, l'emprunt des gobelets depuis la mise à disposition de l'éko pack reste élevé :

Evolution du nombre de gobelets réutilisables empruntés (2015 à 2019)



En

parallèle, la ressourcerie Cap Solidarité, partenaire de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, a mis en place un système de prêt de vaisselle pour les associations et particuliers adhérents.

- Promotion et aide à l'acquisition de couches lavables :
La Communauté de Communes dispose de deux lots de couches lavables permettant aux familles le désirant d'essayer ce mode de change gratuitement. Elle subventionne également les particuliers et les professionnels de la petite enfance pour l'achat de couches lavables neuves.
En 2019, 2 demandes de subvention ont été effectuées.
- Promotion du compostage individuel :
Depuis 2007, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden vend à tarif subventionné deux modèles de composteurs et un brass'compost :
 - 300 litres en plastique recyclé à 15€
 - 800 litres en plastique recyclé à 30€
 - Brass'compost à 10€

Chaque habitant prend rendez-vous auprès du service environnement afin de venir retirer son composteur. Ce rendez-vous est également l'occasion de prendre le temps de délivrer les informations relatives à la bonne pratique du compostage. Des composteurs sont également délivrés durant la période estivale par l'animatrice environnement lors des opérations de sensibilisation.

A noter : cette année, une permanence a été mise en place à la CCHPB tous les mercredis en fin de matinée pour les ventes de composteurs.

⇒ **En 2019, 115 composteurs ont été vendus à des particuliers ainsi que 28 brass'compost.**

Malgré une augmentation cette année, de manière générale, les ventes ralentissent car de nombreux foyers se sont déjà équipés durant les premières années de l'action.

Entre 2007 et 2018, plus 15 % des foyers du Haut Pays Bigouden se sont équipés d'un composteur auprès de la Communauté de Communes et **37% des foyers** au total ont été recensés par les ambassadeurs de tri comme pratiquant le compostage à leur domicile (composteurs individuels ou compostage en tas). Cela représente 500 tonnes de déchets évités en 2018. A noter : les ambassadeurs environnement ne rencontrant pas directement la totalité des foyers du territoire, l'ensemble des foyers pratiquant le compostage à domicile n'est pas intégralement recensé et le chiffre de 37% est un minimum. Aucun recensement des pratiques de compostage chez les particuliers n'a été effectué en 2019.

- Promotion du STOP-PUB :
Les STOP-PUB permettent d'éviter environ 40 kg par an de déchets par foyer. Ils sont disponibles dans toutes les mairies du territoire et au siège de la CCHPB. Ils sont également proposés lors des ateliers et manifestations organisés par la CCHPB et distribués lors de toutes les interventions en milieu scolaire.
- Expérimentation des « P'tits sacs jaunes » :

Le P'tit sac jaune



Réservé aux petits emballages et aux emballages souillés.

Le tri des déchets sur le territoire communautaire est exclusivement réalisé en apport volontaire vers les colonnes de tri. Depuis l'extension des consignes de tri en juin 2016, le nombre d'emballages à trier a sensiblement augmenté. Parmi ces emballages, certains de petites tailles ou souillés sont fastidieux à vider dans les colonnes. Face à ce constat, aux remarques des usagers et en accord avec notre prestataire Ecotri, la CCHPB a mené une expérimentation sur deux communes du territoire. Les habitants concernés ont pu tester entre septembre et décembre 2019 des sacs jaunes réservés au tri des emballages de petites tailles et d'un format adapté (20 litres) pour faciliter leur introduction dans les colonnes. L'objectif de ce nouveau mode de collecte est double : faciliter le tri pour les usagers, et augmenter les performances de tri, permettant ainsi de réduire les quantités de déchets à incinérer et limiter notre empreinte environnementale.

- ⇒ **Au cours de ces mois d'expérimentation, 120 foyers ont pu tester les P'tits sacs jaunes, 17 nous ont fait part de leurs remarques via un questionnaire transmis par nos soins, et 15 d'entre eux se disent satisfaits par l'utilisation de ce nouveau mode de collecte.**

